

Information Réglementée

Offre d'acquisition volontaire et conditionnelle sur Vastned Retail Belgium SA : mise à jour

Amsterdam, Pays-Bas et Anvers, Belgique — le 18 mai 2018, 18h00 (CET)

- L'assemblée générale extraordinaire de Vastned Retail Belgium SA du 18 mai 2018 a approuvé à l'unanimité la renonciation du statut de SIRP
- Un pourcentage d'acceptation de 90 % est la seule condition significative restante de l'offre d'acquisition
- L'unique période d'acceptation de l'offre d'acquisition ne court plus que pendant 2 semaines, jusqu'au 1^{er} juin 2018, à 16:00 heures

Approbation de la renonciation au statut de SIRP

L'assemblée générale extraordinaire (« AGE ») de Vastned Retail Belgium SA (« Vastned Retail Belgium ») tenue le 18 mai 2018 en vue de la renonciation par Vastned Retail Belgium à son statut de société immobilière réglementée publique (« SIRP ») et de l'acquisition du statut de fonds d'investissement immobilier spécialisé (« FIIS »), a approuvé à l'unanimité tous les points à l'ordre du jour. La prochaine étape importante du processus d'acquisition est ainsi entamée.

L'AGE de Vastned Retail Belgium a approuvé la décision de renoncer au statut de SIRP sous réserve des deux conditions suspensives mentionnées ci-dessous. Les décisions visant à modifier l'objet social et les statuts de la société afin d'adopter le statut de FIIS ont également été approuvées sous réserve des mêmes conditions suspensives. Ces approbations ont été obtenues sous les conditions suspensives de l'acquisition par Vastned Retail N.V. de toutes les actions couvertes par l'offre d'acquisition et de l'adoption simultanée par Vastned Retail Belgium du statut de FIIS.

Taco de Groot, CEO de Vastned Retail N.V. : « *L'approbation unanime de tous les points à l'ordre du jour de l'AGE de Vastned Retail Belgium marque le début de la prochaine étape du processus d'acquisition. Les actionnaires qui souhaitent participer à l'offre n'ont plus que deux semaines pour le faire. Nous les invitons donc à agir le plus rapidement possible.* »

Un pourcentage d'acceptation de 90 % est la seule condition significative restante

Suite à l'approbation unanime de tous les points à l'ordre du jour de l'AGE, le pourcentage d'acceptation minimal de 90% du flottant reste la seule condition significative restante. Il reste deux semaines aux actionnaires pour participer à l'offre

d'acquisition. Vastned Retail Belgium et Vastned Retail N.V. sont confiants que le seuil de réussite de 90 % sera atteint, ce qui conduira à une participation totale à 96,55 % de Vastned Retail N.V.

Informations pour les actionnaires qui souhaitent réagir à l'offre d'acquisition

Le prospectus reprend toutes les informations utiles sur l'offre d'acquisition, les intentions de Vastned Retail N.V., le prix de l'offre, les conditions de l'offre d'acquisition, le rapport de valorisation d'un expert indépendant et la date de paiement. Il est recommandé aux actionnaires d'en prendre connaissance.

Le prospectus, le formulaire d'acceptation et le mémoire de réponse du conseil d'administration de Vastned Retail Belgium peuvent être obtenus gratuitement aux guichets de KBC Bank NV ou de CBC Banque SA ou, par téléphone, auprès de KBC Bank NV au numéro +32 78 15 21 53 (néerlandais et anglais), de CBC Banque SA au numéro +32 800 92 020 (français et anglais) ou de Bolero au numéro +32 32 83 29 81 (français, néerlandais et anglais).

Des versions électroniques de ces documents sont également disponibles sur les sites Internet suivants :

- www.vastned.be/fr/retail/investorrelations/offrepubliquebelgique/
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- www.vastned.com/en/takeoverbid
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- www.kbc.be
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- www.cbc.be
(français)
- www.bolero.be
(français et néerlandais)

Les actionnaires qui souhaitent réagir positivement à l'offre d'acquisition doivent le faire avant la fin de la seule période d'acceptation, qui court jusqu'au 1er juin 2018 inclus. Les titulaires d'action dématérialisées doivent, pour ce faire, transmettre le formulaire d'acceptation dûment rempli et signé par le biais de leur intermédiaire financier ou directement à KBC Securities NV, KBC Bank NV ou CBC Banque SA, et ce, au plus tard le 1er juin 2018 à 16 h (heure belge). Les titulaires d'actions nominatives ont reçu un courrier de Vastned Retail Belgium dans lequel la procédure de présentation de leurs actions à l'offre d'acquisition est expliquée.

Pour toute information complémentaire :

Vastned Retail N.V.
Ronald Beemsterboer
Investor Relations Manager
ronald.beemsterboer@vastned.com
Tél. : +31 61099 1240

Vastned Retail Belgium
Rudi Taelemans
Chief Executive Officer
rudi.taelemans@vastned.be
Tél. : +32 3 361 05 96

Les sites web de Vastned Retail N.V. et Vastned Retail Belgium proposent également une réponse pratique aux questions relatives à cette offre d'acquisition.

À propos de Vastned Retail N.V.

Vastned Retail N.V. est une entreprise immobilière européenne cotée en bourse et spécialisée dans les lieux de shopping haut de gamme (« venues for premium shopping »). Vastned Retail N.V. investit dans des villes sélectionnées en Europe en mettant particulièrement l'accent sur les meilleures propriétés commerciales dans les rues commerçantes les plus populaires des grandes villes. Les locataires de Vastned Retail N.V. sont des détaillants internationaux et nationaux de premier plan. Le portefeuille immobilier a une taille d'environ 1,5 milliard d'euros au 31 mars 2018.

À propos de Vastned Retail Belgium

Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR publique) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans des biens immobiliers commerciaux belges, et plus précisément dans des magasins de tout premier ordre (des magasins de première classe situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes d'Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges) et dans d'autres biens immobiliers (des magasins dans le centre de villes secondaires, des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs).

Disclaimer

Ce communiqué de presse est également publié en anglais et en néerlandais. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques de ce communiqué de presse, la version néerlandaise prévaut.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à céder des valeurs mobilières.

Ce communiqué de presse ne constitue, en l'occurrence, ni une offre ni une invitation à acheter ou céder des valeurs mobilières (i) dans une juridiction où une telle offre ou invitation ne serait pas autorisée ou (ii) à toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou invitation. Il incombe à chaque personne qui dispose de ce communiqué de presse d'obtenir les informations relatives à l'existence de telles limitations et de s'assurer ainsi, le cas échéant, qu'elle les respecte.

Aucune démarche n'est entreprise ou ne sera entreprise afin de rendre possible une offre publique d'acquisition dans une autre juridiction que la Belgique. Ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement dans une juridiction hors de Belgique où des obligations d'enregistrement, de qualification ou d'autres obligations prévalent ou prévaudraient dans le cadre d'une offre d'achat ou de vente de titres. En particulier, ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni ou au Japon. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une infraction aux lois et autres réglementations financières des États-Unis d'Amérique ou d'autres juridictions comme le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni ou le Japon. Vastned Retail N.V. et Vastned Retail Belgium déclinent expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.